



POISAT... aujourd'hui et demain

SOMMAIRE

Editorial	p. 1
Conseil municipal du 10/12/2007 ...	p. 2
Informations municipales	
▫ Réunions publiques.....	p. 3
▫ Consultation de dossiers.....	p. 4
Vie locale	
▫ Repas de nos aînés.....	p. 5
▫ Déneigement.....	p. 5
▫ L'eau potable à Poizat.....	p. 6
▫ Achat de conteneurs OM.....	p. 7
Travaux communaux	
▫ Av. H. Lhenry et pl. Roseaux.....	p. 7
Agir pour notre planète	
▫ La cuisson.....	p. 8
Associations..... Animations, Loisirs...	
▫ Club des Edelweiss.....	p. 9
▫ Bout'chou.....	p. 9
Le coin de la Bibliothèque	
▫ Petites lectures sur le pouce.....	p.10
▫ Assemblée Générale.....	p.10
Info - Services	p.11
Poisat Culture	
▫ Opérette le 24/01/08.....	p.12

Et aussi, dans ce numéro :.....

- Une invitation aux vœux du Maire
- La programmation Poizat Culture

A l'occasion de la nouvelle année, il nous semble utile de réfléchir à l'état de notre commune d'aujourd'hui et de lancer des pistes pour notre commune de demain.

Poisat est incontestablement un endroit où il fait bon vivre. Beaucoup de facteurs concourent à cet état de fait.

- ❖ Une préservation du caractère de village : habitat, espaces naturels (4/5 de notre territoire sont constitués de prairie et de forêt) dans une agglomération qui se densifie.
- ❖ Une offre de services peu habituelle pour une commune de cette taille avec un nombre significatif de commerces de proximité.
- ❖ Des équipements publics de qualité : écoles, salles associatives, centre socioculturel, salles de spectacles et de réunions, agence postale.
- ❖ Une dimension très humaine qui facilite les échanges, la convivialité, la tolérance.
- ❖ Une sécurité qui garantit aussi bien la libre circulation des personnes que les biens.
- ❖ Un tissu associatif très important qui joue un rôle dans la cohésion de la commune, en offrant de multiples services.

ET DEMAIN :

- ❖ Il faut préserver ces acquis qui font la qualité de la vie à Poizat.
- ❖ Il faut un développement urbain raisonnable qui ne bouleverse pas la structure de la commune.
- ❖ Il faut continuer à développer la démocratie locale et permettre au milieu associatif de jouer son rôle.
- ❖ Il faut adapter et anticiper les services communaux d'accueil et d'animation (école, petite enfance, personnes âgées).

Notre petite taille et nos moyens limités, nous obligent à une implication active dans l'intercommunalité au niveau du canton et de l'agglomération.

Nous sommes amenés à déléguer des compétences aux structures intercommunales quand c'est nécessaire, comme pour l'assainissement, les ordures ménagères ou le développement économique.

Dans le même temps, il nous faut être vigilants sur l'identité de la commune et sa capacité à décider avec la participation active de ses habitants.

C'est par cet équilibre harmonieux et intelligent que Poizat pourra continuer à être ce lieu où il fait bon vivre et que beaucoup nous envient.

Jean-Marc UHRY
Maire

Compte rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2007

Le Conseil Municipal de la commune de Poisat s'est réuni en séance publique le lundi 10 décembre 2007, à 20 heures, salle du Conseil.

Etaient présents : M. Jean-Marc Uhry, Maire – MM Bernard Bouhet, Yves Arnal, Albert Pépin, Mme Jeanne Venans, M. Paul de Saintignon Adjoint – MM Francis Dal, Charles Hamon, Mmes Lucette Assuid, Nelly Pugnale, MM Jean-Louis Minard, Patrice Tornatore, Conseillers Municipaux.

Absents : M. Thierry Goulard, Mme Sylvie Bernard, MM Ludovic Bustos, Jean-Claude Castro, Rémy Jost, Claude Sirand, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Mme Bernard pour M. Hamon
M. Bustos pour M. de Saintignon
M. Sirand pour M. Pépin.

Secrétaire de séance : Mme Lucette Assuid.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 19 novembre dernier n'appelle aucune remarque.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des présents avec trois pouvoirs de Mme Bernard et de MM Bustos et Sirand.

FINANCES

Fixation des TARIFS pour l'année 2008

Présentés par M. Bernard Bouhet, Adjoint Délégué,

- a) Le maintien des tarifs 2007 pour :
- ❖ **le droit de place** : 2 € par demi-journée et par tranche de 15 m² d'installation,
 - ❖ **le droit de branchement au réseau électrique** : 1,50 € pour 4 heures consécutives d'installation,
 - ❖ **le droit de voirie, de passage et de terrasse** : 12 €
 - ❖ **les travaux de photocopie et de reprographie,**
 - ❖ **les vacations funéraires** : 14,50 €
 - ❖ **la participation aux coupes de bois individuelles** : 18 €
 - ❖ **le forfait journalier pour l'exercice d'une activité ambulante** : 6,50 €

- ❖ **l'adhésion au centre des loisirs** : 6 €
- ❖ **l'aide aux élèves inscrits en éveil musical, formation musicale et initiation instrument** : 34 €
- ❖ **le tarif du déneigement des copropriétés et voies privées** (adopté à la majorité des présents avec trois pouvoirs et une abstention).

b) Le tarif des repas du restaurant scolaire,

c) Le montant des insertions publicitaires dans le Vivre Poisat,

d) Le tarif d'utilisation des salles publiques communales (adopté à la majorité des présents avec trois pouvoirs, un contre et une abstention).

PERSONNEL

Présentée par M. Bernard Bouhet, Adjoint Délégué,

- ❖ La réévaluation du montant de l'enveloppe destinée au calcul du régime indemnitaire.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Présenté par M. Jean-Louis Minard, Conseiller Municipal Délégué,

- ❖ Le dossier de consultation qui sera adressé aux candidats admis à présenter une offre pour la délégation du service public d'eau potable.

DIVERS

Présentés par M. Paul de Saintignon, Adjoint Délégué,

- ❖ Le mandat au Maire pour signer le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF de Grenoble
- ❖ La mention du contenu de la pause méridienne dans le règlement du restaurant scolaire.

Présentée par M. le Maire,

- ❖ La convention avec la Métro pour le financement des travaux d'assainissement eaux pluviales réalisés par la commune sur l'avenue Hippolyte Lhenry.

Informations Municipales

Réunions publiques : salle du Conseil

Le prochain Conseil Municipal aura lieu :

lundi 14 janvier à 20h

- Comité Consultatif Culture et Communication

lundi 21 janvier à 20h30

- Comité Consultatif Education, Enseignement

mardi 22 janvier à 20h30

Rencontre avec les élus

Les élus sont à tout moment à la disposition des Poisatiers. Si vous désirez rencontrer l'un d'eux, prenez rendez-vous en Mairie.

Tél. : 04.76.25.49.75

Courrier des lecteurs :

Si vous avez une information, une remarque, une réflexion susceptible d'intéresser nos lecteurs, transmettez votre texte à la Mairie, avant le 15 du mois précédent.

Portrait :

Si vous avez, dans votre entourage, une personne qui mérite d'être connue par ses talents ou ses passions (artistique, sportive, etc...), n'hésitez pas à téléphoner en Mairie au 04.76.25.92.43.

Les articles que vous pouvez proposer pour les prochains bulletins municipaux devront parvenir si possible par courriel à l'adresse suivante :

jacqueline.grollier@ville-poisat.fr

ou par tout autre moyen, avant le 15 du mois précédent.

(ex : pour le VP de janvier, les éléments devront parvenir en mairie avant le 15 décembre).

Attention, après cette date votre article sera pris en compte dans le bulletin suivant. Il est bien sûr possible de récupérer ensuite vos disquettes en mairie.

Merci de votre compréhension.

Assistantes sociales

Quatre assistantes sociales sont à votre écoute au CENTRE SOCIAL "RENAUDIE" 16 av. du 8 mai 45 38400 ST MARTIN D'HERES.

Tél. : 04 / 76 / 25 / 09 / 45

Lundi et jeudi : de 10h à 12h et de 13h30 à 17h.

Mardi, mercredi et vendredi : de 13h30 à 17h.

les mardi, mercredi, jeudi, vendredi matins vous pouvez joindre le secrétariat à partir de **8h30** ou laisser un message sur le répondeur.

« Allo, Service public »

La première réponse à vos questions administratives :

 **3939**

0,12 €/mn TTC à partir d'un poste fixe

Du lundi au vendredi de 8h à 19h

et le samedi de 9h à 14h

(Formalités... Santé... Emploi... Logement... Environnement... Travail... Justice... Consommation...).

Avis d'appel public à la concurrence

Les avis d'appel public à la concurrence concernant les marchés publics passés selon la procédure adaptée sont désormais affichés en Mairie.

Adresse internet mairie :

mairie@ville-poisat.fr

Cimetière intercommunal de Poisat

Horaire d'ouverture, tous les jours :

- de mai à septembre : **8h30 à 18h30**

- d'octobre à avril : **8h30 à 17h30**

Responsable de la publication : M. Jean-Marc Uhry.
Mise en page et impression : Mme Jacqueline Grollier.
Impression et distribution : M. Paul Martinese et Mme Murielle Thevenon.
Comité de Rédaction : Mme Lucette Assuid - MM. Jean-Marc Uhry - Charles Hamon - Bernard Bouhet et Albert Pépin.

Informations Municipales

16 ans, riment avec recensement

Vous venez d'avoir 16 ans ?

Vous êtes de nationalité française.

Fille ou garçon, c'est le moment de vous faire **RECENSER...**

... mais comment vous y prendre ?

Il suffit de vous rendre à la mairie, muni :

- ✗ De votre carte nationale d'identité en cours de validité,
- ✗ Du livret de famille de vos parents,
- ✗ Et le cas échéant d'une copie du document justifiant de votre nationalité française,

à partir du 1^{er} jour de votre 16^{ème} anniversaire ou dans les trois mois qui suivent.

L'attestation de recensement qui vous sera remise est un document indispensable pour établir tout dossier de candidature aux examens et concours (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Par la suite, vous serez invité à effectuer avant vos 18 ans votre Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) sur un site militaire.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter :

**Centre du Service National de Grenoble-Varces
BP 107**

38761 VARCES CEDEX

04.76.73.43.26

csn-var@dsn.sga.defense.gouv.fr

<http://www.defense.gouv.fr>

Relais Assistantes Maternelles SUD (RAM)



➤ Les permanences se déroulent de **9h à 12h**, salle d'activités petite enfance à l'école maternelle, **les LUNDIS**, une fois par mois.

**Les prochaines permanences :
7/01 - 4/02 - 3/03**

➤ Les Temps Collectifs ont lieu dans les conditions suivantes :

▪ Les **MARDIS** de 9h à 11h (hors vacances scolaires) et se déroulent également à l'école maternelle.

▪ La participation aux séances se fait sur inscription auprès de la responsable RAM sud, Florence Piancone-Vogel au 04.76.44.14.86

Dates des élections Municipales et Cantonales

Les dimanches 9 et 16 mars 2008

Consultation de dossiers

Nous vous informons que ces dossiers peuvent être consultés à l'accueil de la Mairie, aux horaires habituels d'ouverture.

- ❖ Rapport annuel d'activité 2006 (prix et qualité de l'eau) du SIERG (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise),
- ❖ Bulletin d'information de l'Association crématiste intercommunale.

Permanences :

À St Martin d'Hères, les 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois, sauf juillet et août, de 16h à 18h - salle Bru-maire - 104 av. Ambroise Croizat;

À Gières, le 2^{ème} mercredi du mois, d'octobre à mars, de 16h à 17h - salle Le Platane - 5 chemin du Platane (près de la Mairie).

Vœux à la population

Le maire et le conseil municipal

**auront le plaisir de vous rencontrer le :
mardi 8 janvier 2008**

à partir de 19h

espace culturel Léo Lagrange

Vie locale

Repas de nos aînés

L'an dernier, les travaux d'aménagement de l'espace culturel nous avaient conduits à différer en janvier le traditionnel repas de fin d'année.

Ce changement a convenu à beaucoup d'entre vous et finalement le CCAS a décidé de reconduire ce principe.

C'est donc **le 20 janvier 2008** que nous retrouverons les Poisatiers de 65 ans et plus pour désormais fêter ensemble la nouvelle année.

Nous vous attendons dès 12h, espace culturel Léo Lagrange / Mairie.

Le déneigement et les risques de gel

Tout d'abord, nous rappelons que le **déneigement ou le ramassage des feuilles mortes** sur le trottoir devant votre habitation, vous incombe. En cas de verglas, vous trouverez dans les magasins de bricolage des petits sacs de sel.

D'autre part, pour éviter le risque de **fuite d'eau** en cas de gel, nous vous conseillons fortement la fermeture de vos robinets de jardin et de tout autre endroit exposé au froid.

Les priorités de nos services techniques pour le déneigement :

- ❖ Les écoles,
- ❖ Les rues principales, la montée de l'Ancienne Mairie - cimetière,
- ❖ Les pistes cyclables - les arrêts de bus,
- ❖ Le quartier de Prémol (voie communale), pour faciliter la manœuvre du camion, merci de ne pas stationner au rond point,
- ❖ Tous les autres lotissements,
- ❖ Et le reste de la commune.

Que faire des déchets après les fêtes ?

Les fêtes de Noël entraînent beaucoup de déchets : sapins, papiers, cartons, polystyrène. Il est important de les trier. Déposez vos sapins (pensez au sac à sapins, écologique et don généreux), gros emballages en carton et polystyrène à la déchetterie, le papier cadeau et les petits cartons pliés dans la poubelle verte, les bouteilles sans bouchon dans les containers à verre et les piles chez les revendeurs, au supermarché ou à la déchetterie.

NOTA : les sapins, même emballés dans les sacs à sapins, ne seront pas ramassés si vous les laissez à côté des poubelles.

Soins chiropratiques et bien-être

Nous vous rappelons qu'un chiropraticien, Fabrice Bazot, exerce sur Poisat au 3 avenue Pierre Mendès France. Il reçoit sur rendez-vous au **04.76.51.16.09**

Il explique cette discipline thérapeutique lors de conférences qu'il tient les mardi de 13h à 14h et mercredi de 19h à 20h, gratuitement.

Merci de téléphoner pour réserver votre jour.

Une nouvelle entreprise de services à Poisat

Vous avez besoin d'aide à la maison, pour le ménage, la lessive, le repassage, la garde d'enfants, le gardiennage, le soutien scolaire... alors vous pouvez contacter la société

SerHogarservices sise 3 chemin Albert Camus, sur la zone de champ fila à Poisat.

Tél. : 04.38.37.19.25

www.serhogarservices.com

Vie locale

L'eau potable à Poisat

Bilan des consommations globales de la commune

L'alimentation en eau potable de la Commune est effectuée par le SIERG (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise, 32 communes adhérentes) et pour le hameau de Romage et de Champaney l'alimentation est assurée par le SIEC (Syndicat Intercommunal des Eaux de Casserousse, 5 communes adhérentes).

La liste ci-dessous représente les volumes d'eau livrés annuellement par le SIERG dans le réservoir communal (capacité 500 m³).

- ❖ 1999 : 134 393 m³
- ❖ 2000 : 118 242 m³
- ❖ 2001 : 115 222 m³
- ❖ 2002 : 127 059 m³
- ❖ 2003 : 152 777 m³
- ❖ 2004 : 118 926 m³
- ❖ 2005 : 109 912 m³
- ❖ 2006 : 104 632 m³

Ces volumes livrés correspondent essentiellement aux consommations des foyers poisatiers, industriels et bâtiments communaux (843 abonnés en 2006), auxquelles il faut ajouter les consommations des bornes à incendie, et des fuites sur le réseau de distribution communal.

Celles-ci sont faibles 3036 m³ en 2006 correspondant à un rendement du réseau de 97 %, qui est un excellent rendement de réseau de distribution. Excepté pour l'année 2003, caractérisée par une longue période de sécheresse, où la consommation a été importante de juin à novembre, la consommation globale d'eau potable sur la commune a légèrement baissé de 99 à 2002. Depuis 2004, la baisse de consommation est plus sensible.

La moyenne annuelle de consommation des foyers domestiques de Poisat (hors bâtiments communaux) est pour 2006 de 110,7 m³.

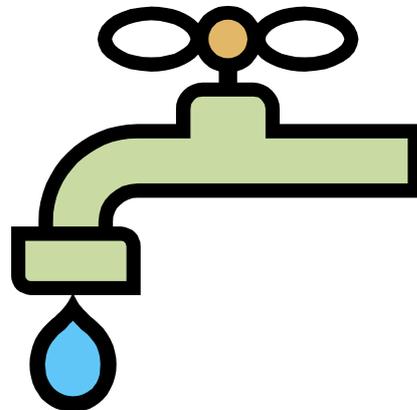
Lancement de la procédure de délégation de service public de distribution d'eau potable sous forme d'affermage

La commune a délégué en 1993, sous la forme d'affermage, le service public de distribution de l'eau potable à la société VEOLIA (anciennement Compagnie Générale des Eaux). Cette délégation arrive à échéance en septembre 2008.

Le conseil municipal a décidé le principe de reconduction de la délégation du service sous forme d'affermage pour une période de 9 ans du 1^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2017.

Une consultation a été lancée pour retenir un nouveau délégataire. L'objectif étant d'obtenir le meilleur service, au meilleur coût pour les usagers.

Par ailleurs, il faut rappeler que le service public de l'assainissement (collecte et traitement des eaux usées), est assuré par la régie assainissement de la Métro. Le coût de ce service, qui est basé sur la consommation d'eau est facturé sur la même facture que l'eau potable, les montants correspondants étant reversés à la Métro.



Vie locale

Ordures ménagères

Les conteneurs doivent respecter les prescriptions techniques suivantes :

- ❖ conteneurs aux normes EN 840.1 à EN 840.6 avec préhension frontale de capacité minimale de 140 litres et maximale de 770 litres,
- ❖ pour les déchets recyclables, le conteneur est de couleur verte RAL 6018 (cuve et couvercle) avec inscription sur le haut de la face ventrale et en blanc du logo « je trie »,
- ❖ Pour les autres déchets ménagers, le conteneur est de couleur grise RAL 7038 pour la cuve et RAL 7031 pour le couvercle.

Toute personne intéressée par l'achat de conteneurs normalisés peut contacter les entreprises suivantes :

- ❖ Plastic Omnium (Lyon) : 04.72.76.77.72
- ❖ Structural (Claix) : 04.76.98.56.60
- ❖ Grenobloise d'équipement (Eybens) : 04.38.37.21.81

Agence Postale de Poisat

Horaires

- ❖ Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 10h30 à 12h00 et de 15h15 à 16h45 (levée du courrier à 16h)
- ❖ Samedi de 10h30 à 12h00 (levée du courrier à 11h)

ATTENTION : L'Agence Postale sera fermée exceptionnellement le

lundi 31 décembre après-midi.

Travaux communaux

Calendrier prévisionnel

Travaux avenue Hippolyte Lhenry et place des Roseaux

- ❖ Reprise des travaux le mercredi 9 janvier au matin par l'entreprise SACER pour terminer les trottoirs avenue Hippolyte Lhenry et rue Hector Berlioz, la fin des travaux est prévue le 18 janvier.
- ❖ Suppression du terminus de la ligne 34 et de l'arrêt du Centre socioculturel entre le 21/01/08 et le 29/02/08.

Le terminus est déplacé rue Hector Berlioz entre la rue Claude Debussy et l'avenue Hippolyte Lhenry.

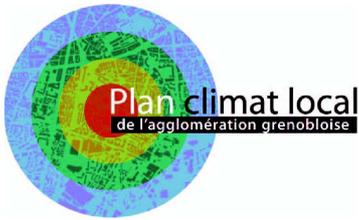
- ❖ Entre le 21/01/08 et 29/02/08 la circulation sera perturbée place des roseaux par les travaux sur le réseau d'eau potable effectués par l'entreprise CONVERSO.

L'avenue Pierre Mendès France sera interdite à la circulation automobile entre la rue Camille St Saëns et la place des Roseaux. Une déviation sera mise en place. La circulation sur l'axe avenue Henri Dunant/avenue d'Eybens sera gérée par des feux tricolores de chantier.

La circulation depuis l'avenue Hippolyte Lhenry vers la place des Roseaux sera pilotée manuellement.

Nous demandons aux Poisatiers, usagers et riverains de ces rues de prendre patience et d'être prudents pendant la durée des travaux.

NOTA : Une information complémentaire sera distribuée à l'ensemble des Poisatiers mi-janvier.



Bon plan pour le climat !

La cuisson

Four, plaques de cuisson, micro-ondes... les modes de cuisson sont de plus en plus divers et nos cuisines sont riches de possibilités. Adapter le mode de cuisson au bon appareil et au bon procédé permet de réaliser des économies d'énergie.

Les plaques de cuisson

Le choix des plaques conditionne la consommation d'énergie à l'utilisation. Les plaques de cuisson fonctionnant au gaz naturel, ainsi que les systèmes électriques à induction sont les plus économes à l'usage. Elles offrent également une très grande souplesse pour la cuisson. Attention toutefois aux veilles cachées des plaques à induction. Les plaques vitrocéramiques ou en fonte consomment davantage, et ont beaucoup plus d'inertie.

Quel que soit l'équipement de votre cuisine, quelques règles simples permettent de faire des économies : utiliser des casseroles à fond plat, adapter leurs dimensions à celles des plaques, utiliser un couvercle... Les plaques en fonte et vitrocéramique peuvent être éteintes avant la fin de la cuisson.

L'utilisation du four

L'usage du four à micro-ondes est intéressant essentiellement pour réchauffer des aliments. En effet, il consommera dans ce cas précis, moins d'énergie qu'un four traditionnel. Il est par contre préférable d'éviter d'y cuire des aliments contenant beaucoup d'eau, et d'y décongeler des aliments (mieux vaut les placer à l'avance au réfrigérateur).

L'utilisation du four traditionnel peut aussi s'accompagner de petits réflexes économes : éviter l'ouverture de la porte en cours de cuisson, en utilisant l'éclairage de contrôle. Pour les fours à nettoyage automatique (pyrolyse) il est conseillé d'utiliser cette fonction avec modération et si possible à la suite d'une cuisson. Cela permet d'économiser le temps de préchauffage. Les fours à gaz, bien que moins répandus, sont plus efficaces sur le plan énergétique, que ceux fonctionnant à l'électricité.

Enfin, il est intéressant de noter qu'une énergie gratuite se développe de plus en plus pour cuisiner : le solaire. Les cuiseurs solaires sont de différents types. Sous forme d'une simple caisse vitrée ou bien d'une parabole en métal, leur développement est en nette progression notamment dans les pays menacés de déforestation. Mais le soleil, présent aussi sous nos latitudes, sur nos balcons, dans nos jardins, permet en France l'utilisation de ces cuiseurs conviviaux et n'utilisant aucune énergie fossile. Un bon plan à développer...

Bon à savoir : Pour maintenir à ébullition 1,5 litre d'eau sur une plaque électrique, il faut une puissance de 850 W avec une casserole à fond bombé sans couvercle, contre 190 W avec une casserole à fond plat et un couvercle. Soit un rapport de 1 à 4,5.

Pour plus d'informations, contactez-nous au 04 76 00 19 09 ou sur www.ale-grenoble.org
ALE, 4 rue Voltaire 38 000 Grenoble



Agir pour notre planète

Le Conseil du mois...

La chaleur confortable... et économe !

Votre chaudière de 20 ans ou plus, est à bout de souffle ? Plus compactes et moins bruyantes, les chaudières actuelles offrent également de bien meilleurs rendements, avec une consommation d'énergie réduite et une diminution des rejets de gaz à effet de serre et de polluants. Certes, avec une chaudière standard neuve, vous réduirez déjà votre consommation de 13% à 23%, selon le type de combustible. Mais si vous optez pour un modèle « basse température » ou « à condensation », vos économies pourront atteindre respectivement 30% et 40% ! De plus, des aides financières peuvent vous être accordées : une TVA à taux réduit, un crédit d'impôt de 15% pour une chaudière à basse température et de 25% pour un modèle à condensation, et, sous certaines conditions de ressources, une subvention de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat. Alors dans un contexte du prix de l'énergie plutôt à la hausse faites le bon choix pour votre confort, votre porte-monnaie... et votre planète !

Associations... Animations, Loisirs...

Club des Edelweiss - section UNRPA

Animations passées :

Le 16 novembre : le club a tenu son Assemblée Générale

Le 25 novembre : une trentaine de personnes ont partagé un bon repas à la Michaudière, au moment du dessert nous avons fêté la doyenne du Club, Mme Lucienne Limbert (Lulu pour les intimes), elle a eu 90 ans (voir photo ci-dessous).

Une plante lui a été offerte sous un tonnerre d'applaudissements.

Le 7 décembre : le loto du club a rassemblé encore une quarantaine de participants. Nous remercions chaleureusement les commerçants de Poisat pour leurs dons généreux sans oublier les bénévoles qui ont préparé et animé cet après-midi récréatif.

Le 11 décembre : une dizaine de personnes du Club a assisté à une représentation de « la vie en rose » à la gloire d'Edith Piaf, au Prisme de Seyssins.

Et le 14 décembre, nous avons fêté les anniversaires du 2ème semestre 2007. Nous étions une trentaine à partager un savoureux « Bavarois » à l'ananas arrosé de jus de fruits.

Le Club des Edelweiss vous souhaite une bonne et heureuse année 2008.

La commission Loisirs



**Toute l'équipe de
la halte garderie
Bout'Chou
vous souhaite une
excellente année 2008**

Nous vous remercions pour le soutien que vous nous avez apporté à l'occasion de notre vente de sablés et de calendriers. Tous les bénéfices ont été reversés à l'association et permettront de soutenir le projet pédagogique de la garderie et de renouveler le matériel éducatif. Les enfants vous remercient chaleureusement.

Nous remercions aussi le magasin Shopi pour les ingrédients nécessaires à la fabrication des sablés et la boulangerie de Poisat qui nous a gracieusement offert les sachets.

HALTE-GARDERIE BOUT'CHOU
ASSOCIATION À GESTION PARENTALE
Lundi et Vendredi de 8h à 17h
Mardi et Jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h
Place du Temps Libre
38 320 Poisat
Tel : 04 76 25 53 33
E-mail : hboutchou@voila.fr

Associations... Animations, Loisirs...

Le coin de la Bibliothèque

« Petites lectures sur le pouce »

Vous avez lu quelque chose qui vous a plu, charmé, passionné : un passage de roman, une nouvelle, un article...

Venez à la bibliothèque pour le lire

**Samedi 26 janvier
à 10h**

Vous pouvez venir juste pour écouter.

C'est sans prétention littéraire, juste pour le plaisir.

Une heure de détente, entre les courses et la préparation du repas, une heure hors du temps !

Entrée libre.



Bibliothèque

Georges Brassens

POISA7



Assemblée Générale de l'Association Bibliothèque Georges Brassens

Vous êtes inscrits à la bibliothèque, donc adhérent de l'Association...

Venez vous informer sur son fonctionnement, ses bilans, ses projets

Venez donner votre avis, poser des questions, participer aux décisions.

**Mardi 22 janvier
20 h 30
salle Léo Ferré
(à côté de la bibliothèque)**

Les adhérents mineurs sont représentés par un de leurs parents.

Si vous ne pouvez pas participer à l'Assemblée Générale, pensez à remettre votre pouvoir à un autre adhérent.

**Pour tout renseignement :
Bibliothèque : 04 76 25 83 71 (l'après-midi)**

⇒ **Mairie** - 2 place Georges Brassens 38320 Poisat
Accueil - Tél. : 04.76.25.49.75 - Fax : 04.76.25.85.97
E.mail : mairie@ville-poisat.fr

Téléphones des Services :

Etat Civil / Elections / Communication : 04.76.25.92.43
Social / Logement / Restaurant Scolaire : 04.76.25.92.44
Finances / Comptabilité / Personnel : 04.76.25.92.40
Urbanisme / Technique : 04.76.25.92.42
Police Municipale : 04.76.25.92.45 ou 06.77.94.45.95

Horaire d'ouverture au public :

lundi et jeudi : 8h -12h et 14h -18h

mercredi : 8h -12h et 14h -17h

mardi et vendredi : 8h -12h et 13h -17h

⇒ **Centre Socioculturel et Sportif** - 2 avenue Pierre Mendès France - **Entrée du public place des Roseaux** - Accueil : 04.76.25.89.19 - Fax : 04.76.25.83.72 - contact.cscs@ville-poisat.fr - **Horaires** : Lundi - mardi - jeudi - vendredi : 16h00 - 18h30, mercredi : 13h30 - 17h30.

⇒ **Agence Postale** - rue Henri Dunant. Tél. : 04.76.25.63.72 - ouverture : Lundi au vendredi 10h30 à 12h00 et 15h15 à 16h45 et samedi de 10h30 à 12h00 (Levée du courrier : en semaine à 16h et le samedi à 11h).

⇒ **Permanence juridique** : Service gratuit pour tout renseignement sur vos droits. Le 2^{ème} mercredi de chaque mois de 17h30 à 18h45. Téléphoner en Mairie 48h à l'avance. Tél. : 04.76.25.49.75

⇒ **Halte-garderie Bout'Chou** - place du Temps Libre. Tél. : 04.76.25.53.33

⇒ **Ecole préélémentaire** - 3 place Gérard Philippe. Tél. : 04.76.24.22.25

⇒ **Ecole élémentaire Jean Mermoz** - Rue Claude Debussy. Tél. : 04.76.24.43.20

⇒ **Collège Fernand Léger** - rue Georges Braque 38400 St Martin d'Hères. Tél. : 04.76.25.02.08

⇒ **Lycée Pablo Neruda** - 41 rue Henri Wallon 38400 St Martin d'Hères. Tél. : 04.76.25.07.22

⇒ **Bibliothèque Georges Brassens** - Place Georges Brassens - Poisat. Tél. : 04.76.25.83.71

Horaires : lundi et vendredi de 16h30 à 18h30

mercredi de 16h à 18h et samedi de 10h30 à 12h

⇒ **Agiremploi** : Maison Cantonale Pour l'Emploi, immeuble «Le Mermoz», 7 rue Etienne de la Boétie à Eybens. Tél. : 04.76.24.02.45

⇒ **Chom'actif** (La Maison des Chômeurs de l'Agglomération Grenobloise), 2 rue Hauquelin à Grenoble, Tél/Fax/Répondeur : 04.76.03.20.54 - e.mail : chomactif@caramail.com

⇒ **Médiation-Conciliation** : Litiges de la vie quotidienne- Permanences 1^{er} jeudi / mois de 15h à 18h Mairie Eybens : Tél. : 04.76.60.76.00

⇒ **Centre Médical** : 11 place du temps libre
Tél. : 04.76.24.04.81 ouverture : lundi au vendredi : 8h à 12h et 14h à 19h et samedi de 8h à 12h

- **Cabinet d'infirmières** : Muriel BRUYAT, Isabelle GAILLARD, Elodie BEVILACQUA : Tél. : 06.84.51.61.51

- **Médecins généralistes** : Ralph MULLER et Jean-Luc PESLE

- **Pédicures Podologues** : Patrick GARNIER et Thierry GAUDE

- **Chirurgien Dentiste** : Florence VUILLEMOT

- **Kinésithérapeute (Méthode Mézière)** : Sylvie PICCHIOTTINO-COQUIN

⇒ **Pharmacie de Poisat** - Monique et Béatrice MOUTET - 10/12 place des Roseaux. Tél. : 04.76.25.51.25

⇒ **Poisat Médical Confort** - Orthopédie - Tout pour le maintien à domicile. Tél. : 04.76.62.01.93

⇒ **Orthophoniste** - Lydie FERNANDES - 17 avenue Hippolyte Lhenry. Tél. : 04.76.01.02.17

⇒ **Chiropracteur** - Fabrice BAZOT - 3 av. Pierre Mendès France Tél. : 04.76.51.16.09 sur rendez-vous

⇒ **G.M.U.R. - SAMU - Médecin de garde : 15**

⇒ **Pharmacie de garde** - Tél. : 04.76.63.42.55

⇒ **Gendarmerie : 17** ou Rue Charles Piot 38320 Eybens
Tél. : 04.76.25.43.93

⇒ **Pompiers : 18** - Poisat est rattachée en premier appel au Centre de Secours de St Martin d'Hères - 26 rue Henri Wallon - Tél. : 04.76.62.45.75

⇒ **Régie assainissement Métro** - 2^{ème} étage - 35 rue Joseph Chanrion 38000 Grenoble (à proximité du Forum)

- **Ouverture au public** : Lundi au jeudi 8h30/12h30 et 13h30/17h30 et le vendredi 8h30/12h30 et 13h30/16h30, tél. : 04.76.59.58.17

- **Un service d'astreinte** : en dehors de ces horaires, veuillez téléphoner au 04.76.98.24.27

⇒ **Véolia Eau** - Compteur eau - Tél. : 0 810 000 777

⇒ **Déchetterie d'Eybens** : 33 rue des Grands Champs. Tél. : 04.76.25.18.02

⇒ **Poste d'Eybens** : 89 av. Jean Jaurès 38320 Eybens. Tél. : 04.76.25.75.20 - Lundi au Vendredi 9h/12h - 13h30/18h et le Samedi 9h/12h

⇒ **Agence Locale de l'Energie** de l'agglomération grenobloise : renseignements sur maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables - 4 rue Voltaire à Grenoble - Tél. : 04.76.00.19.09

⇒ **EDF / Gaz de France** - Dépannage 7jrs/7 et 24h/24
Pour tout problème EDF : **0810 333 338** - GAZ : **0810 433 038**

Question sur le tarif ou sur la facture : **0810 898 178**

Tarif Première Nécessité : **0800 333 123**

Joindre correspondant solidarité : **0800 650 309**

⇒ **TAXI de Poisat** - Thierry BUSIN - commune de stationnement (emplacement côté Mairie) - Tél. : 06.18.04.19.10

⇒ **TaxiService** - Alain GRENIER - 7 jours sur 7 à Poisat. Tél. : 06.86.23.35.32



Poizat Culture...

Commune de Poizat

"Escalaes au pays de l'opérette"

par la Compagnie d'Art Lyrique

Les voyageurs, en costume de tous pays, débarquent sur le quai de la gare.

C'est la première escale du voyage qui les emmène à Corneville au Pays du Sourire en passant par la Marsovie, chez Missia Palmeri, la « Veuve Joyeuse », et Vouvray, à l'auberge du « Mousquetaire gris ».

A chaque escale, ils rencontrent les personnages venus tout droit du monde de l'opérette.

Après une « Nuit parisienne » agitée, ils passeront l'ultime journée de leur voyage à « l'Auberge du Cheval Blanc », puis rejoindront les contrées lointaines du rêve ... dans l'attente d'un autre voyage.



jeudi 24 janvier
20h30
Espace Culturel Léo Lagrange

Adultes : 10 €

Enfants : 4 €

Renseignements et réservations : 04 76 25 83 71 (l'après-midi)

Prochains spectacles

Vendredi 15 Février : « Histoires d'hommes » - Théâtre par la Compagnie A Fond de Cale

Vendredi 29 février : « Les 3 petits cochons et la revanche du loup » - Spectacle pour enfants par la Compagnie de la Boîte à Trucs